



Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L330-1 à R330-4 ;

Le président de l'Université Paul-Valéry Montpellier-III

ARRETE

Article Unique:

M. Adrien LUCE, responsable du pôle des affaires statutaires et institutionnelles de la direction des affaires juridiques et institutionnelles, est désigné en tant que personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques de l'Université Montpellier-III. Il est chargé d'accomplir les missions prévues au 1° et au 2° de l'article R330-4 du code des relations entre le public et l'administration.

Fait le 18 mars 2019, à Montpellier.

Le président,

Patrick GILLI

Coordonnées de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques de l'Université Montpellier-III:

M. Adrien LUCE

Université Paul-Valéry Montpellier 3

DAJI

Bâtiment L Les Guilhems

Route de Mende – 34099 Montpellier Cedex 5

+ 33 (0)4 67 14 54 36

daji@univ-montp3.fr

Université Paul Valéry Montpellier 3 – Présidence

Route de Mende – 34099 Montpellier Cedex 5

Bâtiment L Les Guilhems

+ 33 (0)4 67 14 54 47

presidence@univ-montp3.fr